

## Profession de foi de Michel Delord<sup>1</sup>

pour l'AG du GRI P du 1<sup>er</sup> novembre 2009

*La mémoire du passé n'est pas faite pour se souvenir du passé, elle est faite pour prévoir le futur. La mémoire est un instrument de prédiction.*  
Alain Berthoz

Profession de foi	Page 2
Commentaires de la profession de foi	Page 3
Circonstances de la publication	Page 7
Que faire ?	Page 9

\*  
\* \*

Compléments :	
Elitisme <i>versus</i> démocratisation	Page 11
Programmes, progressions, textes d'encadrement	Page 12
Notes de fin	Page 14

\*  
\* \*

---

<sup>1</sup> Texte disponible à <http://michel.delord.free.fr/prof-foi-md-ag01112009.pdf>

## Profession de foi

Voici les quatre points de ma profession de foi suivis de commentaires explicatifs : ces éclaircissements, s'ils sont tous dans l'esprit de ce que j'édise depuis longtemps, sont à la lettre, sauf pour les B-1, C-1 et dans une moindre mesure pour le A-2, des extraits de textes antérieurs à l'AG et en particulier des extraits de mes interventions sur la liste du CA ou aux réunions du CA, notamment celle du 19 septembre 2009 notée CA190909, disponible à <http://michel.delord.free.fr/CRCA19092009.pdf>.

### Point A : A propos du fonctionnement du GRIP

1) *Contre l'autonomisation du CA par rapport au GRIP, pour que les discussions se fassent par principe et sauf exceptions d'abord sur la liste du GRIP.*

Si l'on veut que le GRIP fonctionne de manière harmonieuse, il faut que le maximum de questions soient discutées dans le cercle permanent le plus large possible de membres du GRIP, c'est-à-dire la liste du GRIP. Ceci implique dans l'immédiat la publication sur la liste du GRIP des débats du CA au moins sur les points qui ont été l'objet d'importantes divergences.

2) *Nécessité d'enregistrer les réunions non pas pour rédiger les CR à partir de ces enregistrements mais pour vérifier, si nécessaire, la conformité des CR.*

### Point B :

1) *Nécessité d'aborder les questions de manière historique. Dangers de l'anti-historicisme.*

2) *Nécessité d'un texte présentant l'histoire du GRIP.*

### Point C :

1) *Opposition à la position managériale qui ne voit les problèmes théoriques et d'orientations qu'au travers du prisme étroit des problèmes de fonctionnement, de structure et d'organisation.*

2) *Hiérarchisation des prises de positions et des orientations du GRIP par ordre d'importance décroissante :*

- positions du GRIP portant sur l'ensemble des problèmes liés à l'instruction
- positions sur la perspective SLECC définie dans le texte SLECC 2004
- positions sur l'expérimentation SLECC négociée avec la DGESCO

### Point D :

1) *Nécessité d'un travail à l'intérieur et à l'extérieur de l'Education nationale.*

2) *Contre le monopole d'Etat sur l'enseignement – Publication sur la liste du GRIP du fil du CA «Etat et monopole».*

Le 07/12/2009

Michel Delord

L'ébauche de ce texte datant du 25 novembre 2009 est disponible à <http://michel.delord.free.fr/ebauche-prof-foi-md-ag01112009.pdf>

## Commentaires de la profession de foi

### Point A

#### A propos du fonctionnement du GRIP

*Point A1) Contre l'autonomisation du CA par rapport au GRIP, pour que les discussions se fassent par principe et sauf exceptions d'abord sur la liste du GRIP.*

Si l'on veut que le GRIP fonctionne de manière harmonieuse, il faut que le maximum de questions soient discutées dans le cercle permanent le plus large possible de membres du GRIP, c'est-à-dire la liste du GRIP.

Ceci implique dans l'immédiat la publication sur la liste du GRIP des débats du CA au moins sur les points qui ont été l'objet d'importantes divergences.

Source : L'argumentation est développée dans les textes publiés le 30 octobre 2009 sur la liste du CA, textes regroupés dans « *Textes complémentaires au CR du CA du 9 septembre 2009 : Contre l'autonomisation du CA par rapport au GRIP, pour que les discussions se fassent par principe et sauf exceptions d'abord sur la liste du GRIP* »<sup>1</sup>.

*Point A2) Nécessité d'enregistrer les réunions non pas pour rédiger les CR à partir de ces enregistrements mais pour vérifier, si nécessaire, la conformité des CR.* ( Source : CA190909, page1 )

Voir de plus le message [GRIP 214] CR des AG et CA (Date: Sun, 15 Nov. 2009 21:52:36 ) qui répond aux arguments de Guy pour refuser cet enregistrement et voir en particulier la conclusion du fichier attaché<sup>ii</sup> reproduite ci-dessous :

La règle couramment admise pour la retranscription des discours – règle dont Guy ne mentionne même pas l'existence – est: « *Seul le prononcé fait foi* », règle qui suffit pour les cas courants. Et pour avoir « le prononcé », il y a eu d'abord les sténos qui ne prennent pas de résumés mais l'intégralité de ce qui est dit, puis les enregistrements.

Je propose donc, contrairement à l'avis de Guy, que les CR des AG et CA soient enregistrés non pas pour qu'il soient entièrement transcrits – et je l'ai expliqué au dernier CA à Rachel qui avait quelques objections – mais

1) Pour que ceux qui sont chargés du secrétariat puissent s'appuyer sur cet enregistrement pour vérifier leur notes et vérifier notamment qu'il n'y a pas de « trous » dedans. Ces trous peuvent avoir des origines diverses et imprévisibles : les trous peuvent venir du fait que celui qui prend des notes parle avec le voisin, n'est capable de noter qu'une conversation alors qu'il y en a plusieurs, ....

2) Pour qu'en cas de contestation, on ait une référence certes non pas absolue mais relative, ce qui est mieux que le débat « Tu as dit ça », « Non, je n'ai pas dit ça »

Ceci posé, comme je l'ai déjà dit, il n'est pas inutile de donner des abstracts lorsque c'est possible\*<sup>2</sup> mais le principe reste que ce sont les secrétaires de séance, dans le cadre du secrétariat, qui sont responsables de la bonne rédaction des différents CR.

Michel Delord

\* « Donner des abstracts » n'a aucun sens pour les parties « débats » qui sont pourtant les parties les plus importantes pour faire comprendre les enjeux du CR ou du CA : ces parties

- ne peuvent pas par essence être prévues et donc passées en abstracts avant la réunion

- ne peuvent pas être passés non plus après la réunion puisque les débatteurs ont autre chose à faire qu'à noter leurs propres interventions puisque en fait, dans ce cas, on note plutôt les interventions des autres que la sienne propre, pour pouvoir y répondre..

\*  
\* \*

---

<sup>2</sup> Guy, qui s'oppose à l'enregistrement des réunions, propose comme solution que les débatteurs fournissent avant ou après la réunion des abstracts de leurs interventions. Et c'est pour cela que j'aborde la question des abstracts.

## Point B

### *Point B1) Nécessité d'aborder les questions de manière historique. Dangers de l'anti-historicisme*

« Une question fondamentale : le rôle des restes, venant des années 70, de l'opposition mécaniste entre diachronie et synchronie au nom de la lutte contre l'historicisme. Ces thèses caractéristiques du « Structuralisme » d'Althusser ont encore un poids absolument énorme : la lutte contre l'historicisme a fini par produire une méconnaissance historique totale qui ne permet plus de voir l'intérêt d'une perspective historique et qui, restant obligatoirement dans l'immédiat, va produire un 'praticisme' étroit cherchant le résultat immédiat ; ce 'praticisme' repousse toute étude historique qui va même jusqu'à être considérée comme du *pinailage*. « La lutte contre l'historicisme » a bon dos puisqu'elle permet, en ne s'occupant que du présent (synchronisme), en refusant toute perspective historique, tout traitement historique des questions, de masquer son passé et de cacher ses responsabilités : utile à l'origine pour effacer les zigzags de la politique du PCF, cette bonne vieille thèse a bien servi à tout le monde et en particulier à ceux qui changent sans arrêt de position. »

Source : AG du GRIP du 1/11/2009 (Contenu contesté par certains participants à l'AG)

Voir aussi : Michel Delord - 2 septembre 2009 « *Quelques remarques sur la grammaire ... principalement* »

[http://michel.delord.free.fr/remarques-grammaire\\_sept2008.pdf](http://michel.delord.free.fr/remarques-grammaire_sept2008.pdf)

### *Point B2) Nécessité d'un texte présentant l'histoire du GRIP (Source : CA190909, page 2 )*

Je réponds ainsi en fait, [*ce qui n'est peut-être pas évident au premier abord*] à des questions proches : qu'est-ce que le GRIP ? Que sont les limites du GRIP ? C'est-à-dire ses frontières, ou autrement dit, quelles sont les conditions d'adhésion au GRIP ?

On peut simplement présenter ces positions, c'est-à-dire ce qui représente les limites du GRIP sous forme de thèses, d'une suite d'affirmation, d'une plate-forme, etc. mais il me semble

1-qu'une plate forme n'est compréhensible que si on comprend comment ses thèses ont pris naissance et à quelles thèses elles s'opposaient, ce qui revient à « écrire l'histoire du GRIP » même si ce n'est pas dans l'immédiat pour toutes les positions du GRIP mais seulement pour ses positions les plus importantes

2-que cette plate-forme, si elle existe, ne peut qu'être déduite de l'histoire du GRIP. Dans le cas contraire on prend une position « philosophique » au sens où l'employait Sartre [ ? ], c'est-à-dire que le philosophe est celui qui efface ses traces au fur et à mesure qu'il avance.

3- qu'une grande partie des questions à traiter historiquement peut maintenant l'être, c'est-à-dire qu'il a fallu la crise de l'an dernier pour que ce soit possible. Par exemple, on peut dire maintenant des choses sensées sur la lecture, en montrant explicitement à quelles thèses on s'est opposé. Par rapport à l'extérieur c'est un avantage énorme puisque l'on comprend que le GRIP est quelque chose de vivant (j'avais déjà fait des propositions en ce sens pour la publication 'publique' des différents programmes de maths collège).

4- que la difficulté à écrire aussi bien les textes définissant SLECC que le GRIP tient probablement en partie au fait que l'on ne peut écrire un texte type plate-forme que si l'on est d'accord et clair sur le contenu « diachronique » dont elle représente l'abstraction.

\*  
\* \*

## Point C

### *Point C1) Opposition à la position managériale qui ne voit les problèmes théoriques et d'orientations qu'au travers du prisme étroit des problèmes de « fonctionnement », de « structure » et d'organisation*

Parallèlement au fait que si le GRIP donne toute son importance à la question des programmes et contenus, il ne nie pas l'influence d'autres facteurs, il pense, contre tout fétichisme organisationnel et réglementaire qu'il doit donner toute son importance aux problèmes d'orientation qui déterminent globalement les problèmes de fonctionnement.

### *Point C2) Il y a trois niveaux de prise de position du GRIP dont l'importance stratégique et politique est par ordre décroissant la suivante (Source : CA190909, page 3 ):*

- 1)le niveau du GRIP,
- 2)le niveau de 'la perspective SLECC', celle définie dans le texte original SLECC de janvier 2004
- 3)le niveau du projet SLECC, beaucoup plus limité qui ne concerne
  - i) en terme de contenus et d'activités que ce qui a pu être négocié avec la DGESCO,

ii) en terme de public, que les enseignants et les classes appartenant à l'Education nationale, c'est-à-dire publique ou privé sous contrat.

Au moment du départ de Marc Le Bris, le GRIP n'a argumenté essentiellement que sur le niveau le moins important, c'est-à-dire le niveau 3, ce qui a été perçu de plus comme le fait que nous étions contre tout ce qui se faisait hors de l'Education Nationale, notamment le homeschooling<sup>3</sup>.

\*  
\* \*

## Point D

### Point D1) Nécessité d'un travail à l'intérieur et à l'extérieur de l'Education nationale – Etat de l'Education nationale

Je pense et ce depuis bien longtemps<sup>4</sup>, qu'il faut être aveugle pour ne pas voir que la victoire de l'Education nationale sur l'Instruction publique est ancienne, que la question de la survie de « l'école publique » est déjà pliée à 99% au moins. Mais je n'en déduis pas, puisque nous travaillons au moins dans une perspective à trente ans « qu'il faut arrêter tout travail à l'intérieur de l'Education nationale mais au contraire implique - ce qui n'est pas ce qui transparaisait des positions du GRIP l'an dernier, notamment avec les positions de Guy sur Bonnet d'âne -

-qu'il faut continuer, tant que c'est possible et ça l'est, à travailler à l'intérieur de cette école au moins pour montrer que « nous avons tout fait pour sauver ce qui est sauvable ». C'est ainsi que nous pouvons montrer par exemple le rôle réel des orientations 'à la Le Bris', ce qui aurait été plus difficile si nous avions abandonné le combat à l'intérieur de l'Education Nationale

-qu'il ne faut justement pas se fermer mais au contraire être très attentif à tout ce qui apparaît et va apparaître à l'extérieur de l'EN pour contrer cette dégénérescence.

(Source : CA190909, page 4 )

*Contrairement à une pensée répandue et délétère, ces points sont entièrement compatibles avec la défense de l'instruction publique et en particulier avec la position de Ferdinand Buisson, et même si celle-ci a bien sûr des limites, elle ne touchent pas à ces questions..*

### Point D2) Contre le monopole d'Etat de l'enseignement – Etat et monopole ( Source : débat tenu sur la liste du CA entre juillet et octobre 2009)

J'ai fait remarquer sur la liste du CA que la critique de Marc le Bris pratiquée en interne et aussi par Guy sur le blog de Jean-Paul Brighelli en lui reprochant sans autres explications sa phrase sur le « mortifère monopole »

- est comprise comme une défense du monopole d'Etat sur l'enseignement qui apparaît ainsi comme la position du GRIP, ce qui est à mon sens fort gênant<sup>5</sup>.

- ne présente que les cotés supposés avantageux de l'enseignement d'Etat [ direct ou indirect : enseignement sous contrat] en jetant l'opprobre sur ce tout ce qui est extérieur à l'Etat

### Le premier point s'est révélé

<sup>3</sup> Et je pense, comme je l'ai dit au CA, que cette fausse orientation du GRIP est un des facteurs du départ de J.-P. Picandet.

<sup>4</sup> Je rappelle qu'en 1999\*, j'écrivais - mais je le pensais déjà depuis une vingtaine d'années - : « Il n'est pas déraisonnable de se poser la question du devenir de l'Education nationale (fut-elle laïque, obligatoire et nationalisée) au vu de son état actuel et des possibilités existantes de l'empêcher de se transformer définitivement en instrument "d'edutainment", c'est-à-dire de décervelage incapable même d'apprendre aux enfants à lire, écrire et compter : la réponse pratique viendra assez vite. On verra si la société est capable de faire naître un mouvement s'opposant à cette véritable dégénérescence et si l'administration le tolérera. ». Et j'ai donc proposé depuis avec constance - ce qui n'est pas fini et qu'il ne faut pas saboter - : vérifier 'scientifiquement' et 'pratiquement' où on en est sur ce sujet.

<sup>5</sup> Et ne permets pas de combattre les positions des « créateurs d'écoles » qui s'alignent sur les positions dites « néo-libérales ». Dans le débat sur la liste du CA, je notais d'ailleurs : « Si j'étais à la place de Cadichon sur Bonnet d'âne , ça fait longtemps que j'aurais envoyé Guy au tapis en le mettant en contradiction avec les positions du GRIP » (21 juillet 2009)

**i) immédiatement pertinent puisque l'on a vu quasiment aussitôt sur quelle base était comprise la critique faite à Marc le Bris**

- Julien et Rudolf se déclarent partisans du monopole, ce qui montre bien que la position n'est pas claire au sein du GRIP et que la critique faite à Marc le Bris pouvait effectivement passer pour une défense du monopole.

- Un intervenant sur le blog de Jean-Paul Brighelli, John Marguerite, explique d'ailleurs le 22 octobre 2008 comment il a compris la critique faite par Guy : « *Guy Morel est brouillé à jamais avec Marc Le Bris alors qu'il faisait tous deux partie du projet SLECC, et je n'ai volontairement pas cité Le Bris justement parce que ce dernier prône l'abandon du "mortifère monopole" de l'état sur l'éducation.* » Cf. <http://forums.ffidr.org/viewtopic.php?p=273316&sid=6086ec15020a337e9794d4cc6be297ee>

**ii) pertinent à terme puisque le thème du monopole est devenu un et même l'enjeu majeur des débats du GRIP**

En effet s'en est suivi sur la liste du CA une longue discussion que vous trouverez intégralement dans un texte de 28 pages intitulé « *CA du GRIP, Echanges sur 'Etat et monopole', 19 juillet 2009 au 12 octobre 2009* », discussion qui aborde successivement la question du service public, celle du rôle des nationalisations, du statut de la fonction publique, de l'État-providence ...

Ce texte est consultable à <http://michel.delord.free.fr/ca-etat-monopole.pdf>.

Le 20 août, Guy qui a eu dans le cours de la discussion des positions soit les plus floues soit historiquement fausses sur ces questions pourtant fondamentales, dévalorise l'importance des questions débattues et leur intérêt en disant (page 25 du texte cité) :

A grip-ca@googlegroups.com  
Date 20 août 2009 23:38  
Objet Re: [GRIP-CA:1037] Re: Etat et monopole  
Salut,  
Tout cela est bel et bon, mais je ne suis pas persuadé que ce soit l'urgence dans la perspective, à un mois, du prochain CA.  
GM

Mais moins de trois mois plus tard, **LE** point qui provoque des clivages au sein du GRIP, *ce n'est pas moi qui le dit mais Guy* [Voir infra : **Remarque 1**], est le suivant<sup>6</sup> : *Le GRIP doit-il inscrire son action exclusivement à l'intérieur de l'Éducation nationale ?*

Ce point - c'est le moins que l'on puisse en dire - entretient de forts rapports avec la question du monopole et les nombreuses questions qui lui sont liées, abordées dans le fil « *État et monopole* ». Remarquons que, même si ces rapports sont complexes, les partisans du monopole, c'est-à-dire ceux qui soutiennent que l'enseignement est exclusivement une activité de l'état, doivent logiquement soutenir que *le GRIP doit inscrire son action exclusivement à l'intérieur de l'Éducation nationale (ou dans l'enseignement sous contrat)*, position que l'on voit se développer sur la liste du GRIP en opposition à ce que je dis dans ma rédaction contestée du texte de présentation du GRIP. Ma position est, bien sûr, que le GRIP doit, par principe, travailler partout.

Comme je le dis le 30 septembre et cela est encore plus vrai à propos du premier point que j'avais décidé d'aborder en CA à partir de juillet, c'est-à-dire cette question du monopole et celles qui lui sont liées :

Que faire ?

La leçon que l'on peut en tirer est qu'il faut donner sur les listes du GRIP un résumé des principaux débats qui ont eu lieu au CA et sur des listes informelles. Dans le cas contraire et tant que ce n'est pas fait, c'est-à-dire tant que cette conception bureaucratique du rapport entre GRIP et CA demeure, il est impossible de tenir une AG électorale.

Il faut donc simplement faire ce qui n'a pas été fait (avec une certaine volonté de ne pas le faire [de la part d'une partie du CA]).

La solution est donc bien de faire d'abord exactement ce qui a été refusé par Guy et que je fais en mettant à la disposition du GRIP le fil « *État et monopole* », c'est-à-dire communiquer au GRIP les débats du CA pour que le GRIP s'en empare.

**Remarque 1 :**

a) C'est Guy lui-même qui classe ainsi « *les points qui font problème* » :

De Guy morel <guy.morel314@orange.fr>  
A GRIPProg@googlegroups.com

<sup>6</sup> Quelle clairvoyance de dire, en août, que cette question n'était pas une urgence. Et pourquoi n'avoir pas répondu positivement à ma demande de porter le fil « *État et monopole* » - page 12 - sur la liste du GRIP dès juillet 2009 ?

Date 10 novembre 2009 14:15  
Objet [GRIP: 98] Re: Discussion txt-GRIP  
[...] Mais d'abord, il faut se mettre d'accord sur les points qui font problème.  
Deux sont apparus :  
1- [L'action du grip s'inscrit-elle strictement dans le cadre de l'enseignement public ?](#)  
2 - En quoi l'élitisme est-il contradictoire avec l'instruction publique ? [...] Guy

b) Le point - 2, sur l'élitisme, a déjà été tranché par le GRIP. Cf. *Complément 1* «*Démocratisation versus élitisme* »

**Remarque 2 :**

Courrier au CA du 13 septembre pour la préparation de l'ODJ :

Manque[nt] les raisons pour lesquelles j'ai lancé le débat CA sur le monopole, qui, par exemple, naturellement et sans mon intervention est parti sur le terrain du welfare state . [...]. De toutes les façons ; il faut prévoir le terrain théorique pour l'avenir, c'est-à-dire , plus que vite dit, la question de la compréhension de notre positionnement sur la question de l'école (et seulement là-dessus, le GRIP n'est pas chargé de changer le monde) face au condominium

- 1) du libéralisme ( là il faut continuer ce que j'avais fait l'an dernier)
- 2) des positions du PC et à plus long terme du PT[. P]our l'accessibilité, ça passe par un travail sur les républicains et Chevènement

\*  
\* \*  
\*

### Circonstances de la publication

Au moment de l'AG, convoquée comme AG élective le 1<sup>er</sup> novembre 2009, les membres du GRIP ne disposent de quasiment aucune information sur les débats importants qui ont eu lieu au sein du CA depuis l'AG de l'an dernier. Or ces débats ont montré des divergences profondes entre membres du CA sur plusieurs sujets.

Le CR du CA du 19 septembre, noté *CA190909*<sup>iii</sup> est publié sur la liste du GRIP le 29 octobre<sup>iv</sup>. Avant l'AG j'avais décidé d'expliquer la nature des ces divergences et débats sous la forme de commentaires au CR du CA. J'avais le choix des sujets à aborder mais le délai - 2 jours - était très court pour expliquer tous les problèmes.

J'ai choisi de ne traiter qu'un sujet : les raisons qui faisaient que le GRIP n'était pas au courant des débats au CA. Pour en faciliter la lecture aujourd'hui, j'ai regroupé les deux messages du 30 octobre<sup>v</sup> traitant de ce sujet dans « Textes complémentaires au CR du CA du 9 septembre 2009 : *Contre l'autonomisation du CA par rapport au GRIP, pour que les discussions se fassent par principe et sauf exceptions d'abord sur la liste du GRIP* » - noté *ComplémentCR* - que l'on peut consulter à <http://michel.delord.free.fr/ca-complement-md-30-31102009.pdf><sup>vi</sup>.

Dans ce texte antérieur à l'AG et s'appuyant explicitement sur des positions que j'ai défendues au moins depuis l'AG de 2008, je montre que chaque fois que j'ai tenté de faire que les débats ou même la stricte communication d'information ne soient pas réduits au CA, Guy s'y est opposé<sup>7</sup>, ce qui est à mon avis la source principale du fait que, au moment de l'AG, les membres du GRIP n'étaient pas au courant des positions prises par les membres du CA, au moment où ces derniers sollicitaient leurs votes pour leurs réélections. Mais ce dernier point, certes grave, n'est qu'UNE conséquence de l'autonomisation du fonctionnement du CA par rapport au GRIP.

Dans ces conditions j'ai défendu d'abord dans les textes précités – *ComplémentCR* - et ensuite au début de l'AG la position suivante :

-Dans le premier texte du 30 octobre

Il est nécessaire, pour procéder à une élection, de connaître les positions qu'ont prises, sur des sujets que eux-mêmes trouvent de plus importants, les candidats.

Or au vu de l'ampleur des problèmes évoqués, il est impossible que les membres du GRIP, s'ils peuvent savoir pour qui ils votent, puissent savoir pour quelles thèses, c'est-à-dire pour quoi ils votent d'ici demain.

A mon avis, cela ne supprime pas la nécessité de l'AG<sup>8</sup> mais la rend d'autant plus nécessaire car elle permettra une rencontre directe qui facilitera la résolution des antagonismes.

Les présents y décideront ce qui peut être fait de mieux pour l'avenir du GRIP, ce qui entraînera probablement une modification de l'ODJ envoyé d'autre part par Pascal.

Ce qui est exactement ce que je proposais pour le CA de septembre contre cette conception du rapport entre CA et GRIP – qui autonomise le CA par rapport au GRIP - à laquelle j'oppose donc l'idée que ***les discussions doivent par principe et sauf exceptions se faire d'abord sur la liste du GRIP.***

Et j'explicitais, en conclusion du deuxième texte du 30 octobre,

Que faire ?

---

<sup>7</sup> Le plus ridiculement bureaucratique est l'épisode suivant relaté dans *ComplémentCR* : je publie sur la liste du GRIP un dossier informatique destiné à Danièle Sallenave [ <https://ifmail.ujf-grenoble.fr/www/arc/gri-prog/2009-09/msg00164.html> ]. Scandale « anti-CA » pour Guy qui écrit aussitôt, sur la liste du CA et pas sur celle du GRIP :

Date: 19 septembre 2009 00:39

From: Guy morel

To: grip-ca

Subject: Re: [GRIP-CA:1146] Fwd: [GRIP-Prog] Docs sur l'informatique et l'école

C'est le type même de message que j'aurais aimé trouver sur le CA.

Avant. Ou alors chacun joue sa partie et le CA n'a plus raison d'être.

Discutez-en demain.

GM

Donc diffuser sur la liste du GRIP un dossier - dont j'ai déjà donné précédemment 80% des pièces depuis 2003 / 2004 - avant de le passer au CA signifie que « je joue ma partie » et que le « CA n'a plus de raison d'être ».

<sup>8</sup> C'est une allusion au fait que Guy voulait, au dernier moment, ne pas tenir l'AG, ce à quoi Pascal et moi nous sommes opposés car, entre autres inconvénients, cela aurait fini de décourager tout le monde.

La leçon que l'on peut en tirer est qu'il faut donner sur les listes du GRIP un résumé des principaux débats qui ont eu lieu au CA et sur des listes informelles. Dans le cas contraire et tant que ce n'est pas fait, c'est-à-dire tant que cette conception bureaucratique du rapport entre GRIP et CA demeure, il est impossible de tenir une AG électorale.  
Il faut donc simplement faire ce qui n'a pas été fait (avec une certaine volonté de ne pas le faire [de la part d'une partie du CA]).

Jusqu'au milieu de l'AG, je précise donc, comme je l'avais fait précédemment que je suis opposé au déroulement d'une élection faite

- sans que les candidats aient une profession de foi, ce qui revient à une élection sur la base de relations personnelles et, plus important, ne garantit aucun engagement sur la politique que défendra le candidat qui peut ensuite tout faire sans aucun contrôle.

- sans que les membres du GRIP connaissent la position des candidats - les membres du CA - dans les importants débats qui ont eu lieu.

Dans le courant de l'AG comme je vois que ma position de refus d'une élection est complètement incomprise, j'accepte, *considérant que l'essentiel était que les débats tenus au CA soient connus par l'ensemble du GRIP et soumis à débat*, de participer à l'élection du CA mais à deux conditions :

- comme il n'est pas question que je me présente sans profession de foi et qu'il n'y a pas le temps matériel pour que je l'expose en détail - je pensais que les présents à l'AG ne préconiseraient une élection sans profession de foi -, je demande, pour que mon élection ne soit pas considérée comme une question de personne<sup>9</sup> mais comme une adhésion aux idées que je défends, qu'il soit considéré que ma profession de foi est composée des positions que j'ai défendu lors des débats tenus au CA<sup>vii</sup> depuis l'an dernier et notamment lors des débats dans lesquels je me suis opposé à Guy. Ces positions ne sont certes pas connues de l'ensemble du GRIP mais sont connues des membres du CA présents à l'AG: *Catherine Bonnet-Huby, Rachel Boutonnet, Jean-Yves Degos, Évelyne Delmas, Michel Delord, Pascal Dupré, Julien Lachièze, Guy Morel, Muriel Strupiechonski, c'est-à-dire 9 membres sur les 10 qui seront élus et qui portaient la majorité des mandats*. J'explique que je présenterai ces positions dans le mois qui vient et je m'en tiendrai donc, si je suis élu, à la défense de ces orientations, qui sont donc, sauf le « *Sixième point : Dangers de l'anti-historicisme* », des positions que j'ai défendues par écrit sur la liste du CA avant l'AG. Donc aucune surprise.

- si tous les points de ce débat ne sont pas connus, il en est un qui est explicitement exposé dans les compléments au CR du CA, qui fait partie d'une lettre envoyée au CA quelques heures avant la tenue du CA : « *contrairement à la position de Guy, je demande QUE LE PRINCIPE DE BASE, SI L'ON VEUT QUE LE GRIP FONCTIONNE, EST QUE LE MAXIMUM DE QUESTIONS SOIENT DISCUTEES DANS LE CERCLE LE PLUS LARGE, c'est-à-dire la liste du GRIP* ». ( Cf. Complément CR, Page 3) Je ne peux en ce sens que demander que les débats au CA portant sur des questions de fond soient communiqués au GRIP dans son ensemble et qu'un débat se tienne à leur propos. *Ceci est le premier point de ma profession de foi.*<sup>10</sup>

\*  
\* \*

### Que faire ?

J'ai pu constater que mes positions provoquaient chez certains ce que l'on peut appeler de manière euphémique un énervement certain qu'ils justifient par de nombreuses raisons et notamment par le fait que je me servais de ma position de coprésident pour imposer des directives ou pour imposer - à l'usure - des textes *illisibles et incompréhensibles*.

<sup>9</sup> Et je dirais maintenant - mais je ne l'ai pas dit lors de l'AG même si je le pensais - « *que mon élection ne soit pas considérée comme une question de confiance* » tant la confiance non basée sur un engagement sur des orientations et des objectifs précis est la base du démagogique « *Faites moi confiance ...* » qui autorise ensuite toutes les manœuvres.

<sup>10</sup> La version de cette profession de foi du 24 novembre ajoutait ici la partie *infra* dont seul le deuxième point reste utile  
« *Il me reste donc aujourd'hui 24 novembre à présenter une première ébauche lisible des points principaux de cette profession de foi que je n'avais eu ni le temps de présenter au moment de l'AG ni d'écrire depuis l'AG.*  
*Je me réserve le droit*

- *de mettre au point et compléter, jusqu'à début décembre qui était la date initialement prévu, cette ébauche de profession de foi valable pour mon élection du 1<sup>er</sup> novembre.*

- *d'en changer complètement si je l'estime nécessaire si une nouvelle élection est organisée comme l'envisage Pascal puisque en ce cas, je retombe « dans le droit commun » de tous les candidats. »*

En conséquence, et bien qu'étant le seul membre du CA élu sur la base d'une profession de foi, pour calmer le jeu dans la mesure où je le peux <sup>11</sup>

- je reste membre du CA engagé par ma profession de foi mais pour les raisons évoquées ci-dessus j'abandonne, tant que persiste la configuration actuelle, mon rôle de co-président en demandant simplement de rester membre du bureau (Bien sûr, je ne refuserai pas d'aider Pascal)<sup>12</sup>
- je mettrai tous mes nouveaux textes sur mon site et pas sur celui du GRIP, textes qui, tant qu'ils ne seront pas officiellement acceptés par le GRIP, porteront la mention « Ce texte n'engage pas le GRIP »

Faut-il organiser de nouvelles élections comme le demande Pascal ? Comme je l'ai indiqué *supra*, la question est d'abord que les membres du GRIP connaissent les débats qui ont agité le CA du GRIP, qu'ils en débattent au lieu que le débat soit réduit au CA<sup>13</sup> : on trouvera bien ensuite les formes organisationnelles nécessaires pour organiser la vie du GRIP, y compris l'organisation d'élections qui pourront se faire sur la base de professions de foi correspondant aux positions prises dans le débat qui a déjà eu lieu sur la liste du CA et celui à venir.

Je reprends ce que j'ai dit au début de ce texte et ce que je proposais déjà avant l'AG:

Que faire ?

La leçon que l'on peut en tirer est qu'il faut donner sur les listes du GRIP un résumé des principaux débats qui ont eu lieu au CA et sur des listes informelles. Dans le cas contraire et tant que ce n'est pas fait, c'est-à-dire tant que cette conception bureaucratique du rapport entre GRIP et CA demeure, il est impossible de tenir une AG élective. Il faut donc simplement faire ce qui n'a pas été fait.

Comme pour les programmes et les progressions, il n'y a pas d'astucieux raccourcis.

Original : 25 novembre 2009<sup>14</sup> Révision du 7 décembre 2009  
Michel Delord

\*  
\* \*

### ***La forme contre le fond, la lettre contre l'esprit***

Il y a un certain nombre de choses qui sont proprement irréalisables pour l'homme, s'il ne les fait pas dans les règles : les choses absurdes.

B. Brecht, *Dialogues d'exilés*

Je rappelle ce que je disais dans la conclusion du texte du 30 octobre cité *supra*, reprenant une position parente du point C1 de ma profession de foi :

*« Et nous sommes dans une situation dans laquelle l'essentiel dans l'immédiat n'est pas le respect immédiat de la loi de 1901, ni celui des statuts du GRIP, ni la mise en place des structures organisationnelles mais comprendre d'abord les problèmes qui se posent au GRIP, compréhension dont nous déduirons les solutions strictement organisationnelles nécessaires. »*

Il s'agit donc - dans la situation actuelle - d'éviter toute position bureaucratique qui privilégie la lettre, la forme et les règlements à l'esprit, au risque de faire ce que produit souvent la tentative, même avec les meilleures intentions du monde, de résoudre de manière strictement formelle un problème : non seulement on ne le résout pas mais on l'aggrave.

Rappelons sur ce sujet un exemple actuel de résolution formelle des problèmes : la revendication maintes fois répétée du mouvement républicain de suppression des IUFM (pensée hors de la modification positive des programmes). La majorité actuelle l'a réalisée et la conséquence en est le strict contraire de ce qui était espéré, c'est-à-dire l'intégration plus forte du « pédagogisme » à l'intérieur de

---

<sup>11</sup> Dans la mesure où le débat sur certains sujets est bloqué par le fait que je suis co-président « *Donc, je te fiche la paix, tu es co-président, je ne suis rien, je m'incline... Je me tais!* » [ F. Svel in *GRIP*: 384], j'espère que ma proposition permettra de débloquer en partie au moins la situation. *Mais il se peut aussi que les questions dites personnelles ne servent de masque à des oppositions sur des questions d'orientation, ce qui avait été le cas avec Marc le Bris.*

<sup>12</sup> Depuis la publication de l'ébauche de ce texte, il y a eu au CA\* un débat portant sur la signification de ce passage, Guy expliquant que cela signifie que je donne ma démission. Je maintiens ma formulation : si j'avais souhaité donner ma démission de co-président, je l'aurais dit comme je l'avais fait en 2007. D'autre part la formulation *tant que persiste la configuration actuelle* fait référence 1) aux caractéristiques de la situation décrite dans ce qui précède ( Depuis « *J'ai pu constater ...* ») et 2) aux caractères de l'élection qui vient de se passer.

\* Ce n'est pas moi qui l'ai lancé puisque je souhaite que le maximum de débats se passent sur la liste du GRIP.

<sup>13</sup> Mais il est vrai qu'il est particulièrement inconvenant qu'un organisme qui se réclame de la défense des contenus et de la rationalité ait neuf membres sur dix de son CA élus sans profession de foi. En 2006 un seul membre se présentait sans profession de foi, c'était Marc le Bris.

<sup>14</sup> Comme expliqué *supra*, cette première version est disponible à <http://michel.delord.free.fr/ebauche-prof-foi-md-ag01112009.pdf>

l'Université. On peut noter que la *Pétition nationale pour la suppression des IUFM* du 13/03/2003 hébergée par *Reconstruire L'école* tombe exactement dans ces travers<sup>viii</sup>.

## Compléments

### Complément 1 : Démocratisation *versus* élitisme ou le 1984 des antipédagogistes

A propos de l'élitisme, *républicain ou non* :

*Les défenseurs du patrimoine linguistique français contre Rivarol ?*

Il est pourtant vrai que, si tout se peint dans la pensée, la pensée se peint dans le langage, et qu'il n'est permis de brouiller les couleurs ni dans les objets ni dans leurs peintures. Changer le sens des mots d'une langue faite, c'est altérer la valeur des monnaies dans un empire ; c'est produire la confusion, l'obscurité et la méfiance, avec les instruments de l'ordre, de la clarté et de la foi publique : si on dérange les meubles dans la chambre d'un aveugle, on le condamne à se faire une nouvelle mémoire.

Rivarol, Discours sur l'homme intellectuel et moral<sup>5</sup>

**1864 et 1984**

*Machiavel*

Le plus grand de mes bienfaits sera d'abord d'avoir donné la paix intérieure à mon peuple. Sous mon règne les mauvaises passions sont comprimées, les bons se rassurent et les méchants tremblent. J'ai rendu à un pays déchiré avant moi par les factions, la liberté, la dignité, la force.

*Montesquieu*

Après avoir changé tant de choses, n'en seriez-vous pas venu à changer le sens des mots ?

Maurice Joly,

Dialogue aux enfers entre Machiavel et Montesquieu ou

La politique de Machiavel au XI<sup>e</sup> siècle par un contemporain, 1864

*Le GRIP, favorable à la démocratisation de l'enseignement, s'oppose à toute forme d'élitisme.* Cette position fait partie des positions du GRIP depuis l'AG de 2008 – et des miennes depuis bien plus longtemps<sup>ix</sup> – et en ce sens je n'ai pas à le faire figurer dans ma profession de foi.

Mais il n'est pas inutile, alors que c'est un acquis qui n'est discuté que si de nouveaux éléments permettent de le mettre en cause, de montrer son importance et de le défendre puisque Guy fait comme si il s'agissait d'un nouveau débat.

- il écrit en effet le 17 novembre<sup>x</sup> que le sujet « *Démocratisation versus élitisme* » est « *un sujet à discuter* » en « versant au débat » une pièce de 1946 qui n'apporte rien qui pourrait permettre de considérer comme positif le terme d'élitisme, d'autant plus que le terme élitisme n'apparaît que vers la fin des années 60.

- déjà le 10 novembre, le jour même où Cécile nous dit « *En tout cas, je ne signerai pas un texte qui est " contre l'élitisme". Je suis POUR l'élitisme* », Guy écrit immédiatement après :

De Guy morel <guy.morel314@orange.fr>  
A GRIProg@googlegroups.com  
Date 10 novembre 2009 14:15  
Objet [GRIP: 98] Re: Discussion txt-GRIP  
[...] Mais d'abord, il faut se mettre d'accord sur les points qui font problème.  
Deux sont apparus :  
[...]  
2 - En quoi l'élitisme est-il contradictoire avec l'instruction publique ?

Il oublie donc *très opportunément*

- d'une part de faire remarquer que la question a déjà été abordée et réglée par le GRIP.
- d'autre part de donner les références de textes du GRIP dans lesquelles la question est abordée.

position *souple* alors que l'on connaît, dans d'autres circonstances et face à d'autres personnes, son acharnement.

Il n'est donc pas inutile de « *réparer les oublis de Guy* » en rappelant que, par rapport aux arguments présentés à cette époque, aucun autre argument nouveau n'a été avancé qui permettrait de changer de position.

Précisons donc cette position. Au cours de l'AG du 4 octobre 2008, dans la présentation de la motion qui sera majoritaire, j'explique, ce qui montre bien qu'une position opposée à l'élitisme est déjà un acquis :

---

<sup>15</sup> Si l'on veut se *dérivaroliser* après lecture du *Discours sur l'Universalité de la langue française*, il est utile de lire l'*Essai de sém antique* de Michel Bréal.

Je n'ai pas eu le temps d'écrire avant l'AG le texte que j'avais annoncé au CA, texte qui devait expliciter le lien qui existe entre le caractère démocratique, c'est-à-dire non élitiste, de l'instruction publique et les méthodes pédagogiques recommandées dans l'*Arrêté du 27 juillet 1882 réglant l'organisation pédagogique et le plan d'études des écoles primaires publiques méthodes pédagogiques*, qui recommandent la participation active de l'élève. Je n'ai eu que le temps de publier la première partie de ce texte\* qui explicite essentiellement ce que j'entends par « *le caractère démocratique de [l'instruction publique] lié à l'obligation scolaire, au caractère national des programmes et à la gratuité de l'enseignement : un enseignement de haut niveau pour tous* » (Texte Adhésion au GRIP).

Très brièvement, alors que ce sujet demanderait de longues explications pour ne pas entraîner de fausses interprétations : *un système qui vise essentiellement à recruter une élite notamment sociale a tendance à pratiquer un enseignement - et le plus souvent une éducation - dogmatique et à imposer un type de conditionnement visant à rendre les élèves conformes aux exigences de cette élite. Au contraire un enseignement démocratique non élitiste au sens défini dans le texte cité supra peut tout à fait pratiquer un enseignement non dogmatique qui s'appuie sur « la participation active de l'élève ». »*

\* Michel Delord, *Instruction publique et pédagogie de l'instruction publique*, <http://michel.delord.free.fr/pedago-instrpub1-30sept2008.pdf><sup>16</sup>

Dans le texte cité, j'indiquais

Il n'est pas inutile de préciser ce que signifie « un enseignement démocratique » et de défendre son sens fort et démocratique au moment où, au prétexte que l'on a présenté pendant trente ans sous son nom une politique élitiste dans les faits, on met en avant non une démocratisation véritable mais ...l'élitisme.

A ce stade il n'est pas inutile de rappeler deux choses :

a) Si les mots ont un sens .... que l'on peut trouver dans les dictionnaires jusqu'à plus ample information, se réclamer de l'élitisme, mot qui apparaît seulement vers la fin des années 60 (Voir le *Robert historique*) signifie non pas se réclamer de la défense de l'élite de manière neutre mais explicitement au détriment de la masse . Par exemple :

Trésor de la Langue Française : *Élitisme*, subst. masc., péj . *Politique qui vise avant tout à former et à sélectionner une élite intellectuelle*

Robert Méthodique : *Élitiste* adj, *Qui tend à favoriser le s élites au détriment des autres personnes.*

Ceci pose donc une question : les anti-pédagogistes qui se réclament à 99% de l'élitisme (y compris en ajoutant républicain [Note \*]) ignorent-ils le français ou veulent-ils « *favoriser les élites au détriment des autres personnes* » ?

b) On peut effectivement parler de politique élitiste pour décrire la période de la massification qui va jusqu'au milieu des années 1980. Antoine Prost qui participe à partir des années 60 à la mise en place des politiques inégalitaires présentées comme démocratiques est bien obligé de reconnaître dans les années 80 que ces politiques sont le contraire de ce qu'elles prétendaient être puisqu'elles ont consisté à « *organiser le recrutement de l'élite scolaire au sein de l'élite sociale* » [Note \*\*]

[Note \*]

a) L'ascenseur social n'est pas une caractéristique de l'école de Jules Ferry puisque l'Église le réalisait particulièrement bien au moyen-âge.

b) Qu'est-ce que l'élitisme républicain ? La politique qui tend à favoriser, de manière républicaine, les élites au détriment des autres personnes ?

[Note \*\*] Antoine Prost, *L'enseignement s'est-il démocratisé ?* PUF, 1986, page 202.

Je compléterai ultérieurement ce point de vue.

\*

\* \*

---

<sup>16</sup> La version modifiée après discussion avec plusieurs membres du GRIP, publiée le 5 octobre et intitulée *Un enseignement démocratique ?* - <http://michel.delord.free.fr/instr-pub.pdf> - ne comporte aucun changement sur ce sujet.

## Complément 2 : Programmes , progressions, textes d'encadrement

Sans en faire un point de ma profession de foi, puisque je n'avais pas eu le temps de le développer sérieusement avant l'AG, il me semble également utile de rappeler ce que j'avais dit au dernier CA à propos des rapports entre ces trois aspect des travaux du GRIP et que je maintiendrai lorsque nous reprendrons les débats précédant l'AG sur cette question :

Au GRIP la question de fond est la structuration « horizontale et verticale » des cours ; il convient donc

a) d'avoir un ( ou des) texte d'encadrement théorique sur les points principaux

b) de se mettre tout d'abord d'accord sur un programme puis sur des progressions ( qui sont des « programmes plus précis »)

... avant de se lancer dans l'écriture d'un manuel.

Ce qui n'empêche que l'écriture d'un manuel aide à préciser les programmes, les progressions et les textes de fond. C'est ce qui s'est passé par exemple pour le manuel de CE1 de maths dont la rédaction a permis de réécrire les programmes de CE (et même de présenter une progression pour la règle de trois en CE).

...

Michel pense qu'il serait nécessaire d'écrire un texte d'encadrement sur la grammaire en général, et qui traiterait des points principaux.

Source : CA190909, pages 5 et 7

\*

\* \*

## Notes de fin

<sup>i</sup> <http://michel.delord.free.fr/ca-complement-md-30-31102009.pdf>

<sup>ii</sup> <http://michel.delord.free.fr/transcription.pdf>

<sup>iii</sup> Disponible en pdf à <http://michel.delord.free.fr/CRCA19092009.pdf>

<sup>iv</sup> Thu, 29 Oct 2009 11:30 ; <https://ifmail.ujf-grenoble.fr/wws/arc/gri-prog/2009-10/msg00446.html>

<sup>v</sup> Fri, 30 Oct 2009 01:48:33 ; <https://ifmail.ujf-grenoble.fr/wws/arc/gri-prog/2009-10/msg00449.html>

Fri, 30 Oct 2009 11:21:01 ; <https://ifmail.ujf-grenoble.fr/wws/arc/gri-prog/2009-10/msg00453.html>

<sup>vi</sup> <http://michel.delord.free.fr/ca-complement-md-30-31102009.pdf>

<sup>vii</sup> Et notamment lors des réunions du CA et en particulier dans le dernier <http://michel.delord.free.fr/CRCA19092009.pdf>

<sup>viii</sup> Cf. <http://www.r-lecole.freesurf.fr/Actions/Piufm2.html>

<sup>ix</sup> Voici un mail de juin 2006 .

# From: Michel Delord <micheldelord@wanadoo.fr>  
# To: sauver-prim  
# Subject: Re: RE : [SPRIM] Recherche plaintes entreprises sur niveau scol/ étudiants  
# Date: Mon, 19 Jun 2006 11:03:59 +0200

Le 10:09 19/06/2006, rudolf bkouche écrit:

*Il faut regarder les critiques avec circonspection. La question n'est pas celle des grandes écoles ni celle des classes préparatoires qui sont confrontés à la faiblesse de l'enseignement des mathématiques au collège et au lycée. Comment eut-on faire un bon niveau de math'sup' avec les élèves de TS. Mais il faut rappeler que la trop grande place accordée aux mathématiques dans les classes préparatoires a été critiquée, que ce soit par l'institution ou que ce soit par les entreprises au nom du concret. Que des responsables d'entreprise prennent conscience que le concret de l'entreprise s'appuie sur des abstractions est intéressant et rappelle la place de l'abstraction dans la formation scientifique. Mais il faudrait autre chose que quelques analyses à l'emporte-pièce.*  
rudolf

Je crois que c'est à nous de les apporter car personne d'autre ne le peut , en s'appuyant sur cette prise de conscience - qui aura un accès plus facile aux médias que nous - , prise de conscience qui en-elle-même n'ira pas très loin et aura pour objectif au mieux de fabriquer une "véritable élite" mais en se désintéressant de l'instruction des jeunes générations en général ( et même en s'y opposant) .

Mais, à condition de rester absolument indépendants de cette perspective élitiste , on peut s'appuyer sur les craquements et les interstices qu'elle va créer dans le front unique obscurantiste qui va encore plus se lézarder, pour faire passer notre perspective.

Je rappelle que le mot élitiste a une définition ségrégative , ce qu'essaie de nous faire oublier les partisans de "l'élitisme républicain" qui décrivent ainsi l'école de la IIIème République dans le sens qui les arrange.

Quel est le sens du mot élitisme et y a-t-il eu un "élitisme républicain" ?

Après avoir fréquenté dans les années 70/80 quelques défen seurs de l'élitisme républicain qui disaient que j'étais un ennemi de la république et de l'école laïque (et même un peu fasciste ...) puisque je la critiquais, cela m'a amené à me poser quelques questions s sur ce que pouvait bien signifier cette bondieuserie laïque appelée "élitisme républicain" . Je connaissais un peu les textes de la IIIème République et j'avais vainement cherché l'expression "élitisme républicain" dans ces textes. Il ne s'y trouve pas.

Et il ne s'y trouve pas pour la bonne raison [découverte par moi plus tard vers 1993] que les mots "élitisme" et "élitiste" n'apparaissent qu'en 1967 pour élitisme et en 1968 pour élitiste, "les deux mots étant devenus usuels pour évoquer la tendance à maintenir et développer les hiérarchies socio-intellectuelles" ( Source : Robert Historique ). Le "Trésor de la langue française" ( voir <http://atilf.atilf.fr/tlfi/> ) le définit même très précisément comme un terme péjoratif :

*"Élitisme, subst. masc., péj. Politique qui vise avant tout à former et à sélectionner une élite intellectuelle. Une autre caractéristique néfaste du système scolaire français tient à son élitisme (Entreprise, 21 mars 1971, p. 9, col. 3). c) Élitiste, adj. et subst. masc. (Celui) qui est favorable à l'élitisme. La vieille société hiérarchique et élitiste (G. Suffert ds L'Express, 19 avr. 1971, p. 74, col. 2). Les « élitistes », soit 7 %. C'est l'aristocratie, le sang bleu de la culture (M. Motte ds L'Express, 19 oct. 1970, p. 58, col. 2)."*

Ainsi que le Littré : *ÉLITISME, n. m. Système favorisant une élite, intellectuelle ou sociale, au détriment des autres membres d'une communauté.*

Mais je suis bien sur que les républicains vont inventer un nouveau mot, si ce n'est pas déjà fait, pour justifier qu'on peut laisser dans l'ignorance le plus grand nombre à condition qu'on ait de bons cadres supérieurs\* ( .. et en expliquant que c'était la politique de Ferdinand Buisson en 1880 pour les meilleurs ) : Chevenement aura ainsi défendu la massification dont ce courant pensait à tort qu'il permettrait cependant de dégager une élite (républicaine bien sûr).

Maintenant la recherche de nouveaux concepts est ouverte \*\* .

MD

\* que cette position soit une aberration comme l'a prouvé la politique du sport de la fin des années 80 est une autre question.

\*\* et les chasseurs de tête vont avoir du boulot.

<sup>x</sup> Dans le message [GRIP 240] (Tue, 17 Nov 2009 13:26)